

## Procès-Verbal de l'assemblée des délégués (primaire) de la FAPEO le jeudi 9 mai 2019

---

Lieu : UOG, Place des Grottes 3, Genève  
Heures : de 20h à 22h22

---

**APE (primaire) membres présentes** : Chêne-Bourg, Corsier, Grottes, Jonction, Le-Corbusier, Libellules, Lully-Sézenove, Meyrin-Cointrin, Onex-Parc, Onex-Village, Ouches/Jardin du Rhône, Pt-Lancy, Pt-Saconnex/Budé-les-Crêts, Seujet-Necker, St-Jean/Devin-du-Village, Veyrier-Pinchat

**APE (primaire) membres excusées** : Balexert, Pâquis, Plan-les-Ouates, Versoix, Vieusseux-Franchises

**Comité FAPEO** : Irina Belozerova, Mirella De Fusco Fehlmann

**Comité FAPEO, membres excusés** : Xavier Barbosa, Sandrine Comment, Fatima De Souza Fehlmann, Jacqueline Lashley, Alisdair Menzies, Maria Retamales

**Présidence de la séance** : Anne Thorel Ruegsegger (**ATR**), Secrétaire Générale

**Procès-verbal** : Corinne Pellet-Fontaine

**ATR** : souhaite la bienvenue à M. Diserens et M. Pahud et les remercie de leur présence ce soir :

1. **M. Diserens (Directeur) et M. Pahud (Directeur adjoint) du GIAP nous informent à propos des nouvelles modalités d'inscription et répondent aux questions générales.**

**GIAP** : M. Diserens propose de donner quelques informations chiffrées (voir document en annexe) puis de parler des principales évolutions qui seront mises en œuvre à la prochaine rentrée scolaire.

Aujourd'hui conformément à l'article 204 de la constitution genevoise et à la loi sur l'accueil à la journée continue, le parascolaire, à Genève, répond à 100% de la demande, ce qui est unique en Suisse.

Sur 45 communes genevoises, 42 sont membres du groupement parascolaire. Cela correspond à 99,4% des enfants scolarisés en primaire. Le budget 2019 du parascolaire, est de 69 millions (85% de ressources humaines/collaborateurs). Ce budget, depuis environ 10 ans, croît de 4 à 5 millions par année.

Les coûts publics sont totalement à la charge des communes, les familles participent à 19% en payant une prestation, 32% des familles sont exonérées.

75% des enfants du primaire sont inscrits dans les 140 lieux. 17'000 enfants à midi, 7'000 enfants à 16h00, sont accueillis quotidiennement. Une hausse 7 à 8% (300 à 900 enfants) par année depuis 9 ans, de la fréquentation met en difficulté le GIAP, qui atteint la limite de ce que peut supporter l'organisation en termes de taux de croissance.

En termes de ressources humaines, le GIAP emploie 1600 collaborateurs sur le terrain, dont environ 40% pour la prise en charge de midi et 50% pour midi et soir. Environ 10% correspondent aux 22 postes de responsable de secteur et aux 130 postes de référents socio-éducatifs qui ont un temps de travail hors présence des enfants qui est plus important pour gérer et coordonner la prestation localement. Le service administratif s'occupe de la gestion des collaborateurs et du recrutement de 270 personnes par année.

Les évolutions : depuis 2018, une nouvelle plateforme [my.giap.ch](http://my.giap.ch) (accessible avec un compte e-démarche) permet de gérer les coordonnées, l'agenda et d'excuser les enfants depuis n'importe quel support (Smartphone, tablette...) L'ancien système, inscription « physique », les excuses sur le répondeur, etc. restent possible pour ceux qui le désirent.

Depuis cette année, le grand changement concerne le renouvellement simple d'inscription qui sera possible en ligne, sauf particularité d'ordre médical, allergique ou des situations juridiques de la famille... (afin de garantir le cadre sécuritaire)

Dès la prochaine rentrée, sera mis en service le système d'abonnement, c'est-à-dire que l'agenda de fréquentation déterminé par un parent servira de base pour la facturation, mais aussi pour dimensionner les équipes et pour donner les chiffres au restaurant scolaire afin commander les repas. Ainsi les parents seront obligés de se tenir à l'agenda.

**APE Jonction** : le nombre de personnes avec des horaires aléatoires est-il recensé ?

**GIAP** : c'est difficile à chiffrer étant donné que le personnel par empathie et désir de souplesse avait tendance à accorder ces agendas irréguliers sans réel respect des règles institutionnelles. En ville de Genève, depuis 2 ans, la facturation du repas fonctionne selon un système d'abonnement. En analysant ces chiffres, environ 80% des parents ont un agenda qui ne fluctue pas.

**APE Grottes** : demande un rappel des règles du système d'abonnement.

**GIAP** : au moment des inscriptions, l'agenda est créé, les jours sont établis, ils sont ajustables (via le compte my.giap.ch) 2 semaines avant la rentrée. Ensuite les changements ne sont plus possibles hormis un besoin supérieur ponctuel qui est facturé 50% plus cher. Par année les parents ont 3x la possibilité d'effectuer un changement, avant le 25 du mois courant, entrée en vigueur le début du mois prochain (voir les conditions générales, toutes les informations y figurent), les parents sont encouragés à les lire avant les inscriptions. Dorénavant, même lorsque l'enfant est excusé, la prestation est facturée. Les abonnements sont calculés sur 37 semaines et demie au lieu des 39 annuelles afin d'équilibrer et de tenir compte d'un nombre d'absences naturelles liées à la maladie, les sorties scolaires, etc.

**APE Corsier** : quid des parents à horaires irréguliers,

**GIAP** : l'abonnement pour les parents à horaires irréguliers existe, un justificatif de l'employeur est requis pour valider l'accès à la prestation, ensuite les horaires peuvent être transmis.

**APE Libellules** : vous avez mentionné que les parents peuvent transmettre leurs horaires le vendredi jusqu'à 15h pour le lundi suivant, mais le règlement mentionne un délai d'un mois à l'avance...

**GIAP** : oui c'est le cadre institutionnel, pour les parents qui reçoivent leur planning une semaine avant, le responsable de secteur peut restreindre ce délai.

**APE Libellules** : en cas de thérapie régulière, les parents auront-ils la possibilité de diminuer une prestation sur présentation d'un certificat médical ?

**GIAP** : cela correspond à un changement d'abonnement. Pour une question de timing du repas, la fréquentation partielle n'est pas possible à midi.

Dans la mesure du possible, le GIAP essaye d'être conciliant, mais ne peut pas toujours être flexible concernant toutes les spécificités individuelles.

Indépendamment des possibilités de changement d'abonnement, il y a la possibilité d'un départ anticipé, 1x par semaine.

**APE Ouches Jardin du Rhône** : Mon enfant est inscrit seulement à midi pourquoi n'est-il pas possible de bénéficier d'un dépannage le soir ?

**GIAP** : oui c'est possible, c'est une prise en charge ponctuelle.

**APE Jonction** : 3 changements d'agenda sont possibles durant l'année ou tous les mois ?

**GIAP** : 1 changement est possible durant les 2 semaines qui précèdent la rentrée scolaire et ensuite 3 changements sont admis au courant de l'année (jusqu'à la date du 25 du mois pour le début du mois suivant), au-delà, chaque changement est facturé 50.-.

**APE Jonction** : en ville de Genève, les cuisines scolaires facturent la même somme chaque mois, peu importe le nombre de semaines, c'est globalisé. Est-ce que cela sera identique au GIAP ?

**GIAP** : oui, l'année scolaire compte 39 semaines, en tenant compte d'un taux d'absentéisme moyen, 37,5 semaines sont facturées.

**GIAP** : en cas d'accident ou de maladie, lorsqu'une absence excède 2 semaines, sur présentation d'un certificat médical, les parents sont remboursés.

**APE Meyrin** : ne craignez-vous pas que les parents qui doivent payer la prestation lors d'une absence ponctuelle ne prennent pas la peine d'excuser leur enfant ?

**GIAP** : dans les lieux où le système d'abonnement existe déjà, cela n'a pas été constaté. De plus les procédures de sécurité étant extrêmement strictes, après les animateurs c'est la police appelle les parents qui n'ont pas excusé leur enfant, par la suite ils n'oublient plus.

**APE Ouches Jardin-du-Rhône** : sur mon compte mygiap, il n'est pas possible d'inscrire mon enfant l'après-midi. Il est déjà inscrit à midi.

**GIAP** : il faut en faire la demande au responsable de secteur qui doit vous ouvrir cet accès.

**APE Libellules** : est-ce que le système d'abonnement ne risque pas de freiner les sorties scolaires ?

**GIAP** : le calcul des semaines facturées a été effectué en tenant compte des sorties actuelles, s'il s'avérait que des changements sont souhaitables, le GIAP les effectuera.

**APE Jonction** : pour avoir un compte mygiap.ch, c'est obligé d'avoir un compte e-démarche ?

**GIAP** : le GIAP est tenu de respecter la protection des données des utilisateurs avec un système de double authentification, comme pour les comptes e-démarche et a ainsi bénéficié du système de l'état et a pu effectuer des économies.

**APE Jonction** : est-ce envisageable de déléguer aux APE une sorte de formation pour les parents ?

**GIAP** : le système de help desk fonctionne très bien. Le compte e-démarche va se développer et bientôt une majeure partie des gens l'utilisera. De plus le système traditionnel d'inscription reste afin de garantir la prestation à tout le monde.

**APE Meyrin** : serait-il possible de faire la démarche avec les parents lors des inscriptions, avec les explications d'ouverture en direct sur des ordinateurs ?

**GIAP** : la demande est louable, mais cette prestation serait trop couteuse aussi en temps. Il faut laisser le temps au GIAP de démarrer et de voir s'il faut changer quelque chose. A ce jour 50% des parents utilisent un compte mygiap.

**APE Meyrin** : si le parent ne possède pas de compte mygiap, pourra-t-il effectuer des changements de planning ?

**GIAP** : oui.

**APE Libellules** : est-il envisageable d'organiser, pour les parents des 1P, une séance d'informations en début d'année. Il y a deux ans, l'APE avait accompagné le GIAP dans cette démarche qui permet d'installer un climat de confiance.

**GIAP** : dans certains lieux, elles sont organisées.

**APE Grottes** : depuis huit ans, les parents n'ont jamais obtenu de présentation de l'équipe encadrante, rien n'est prévu dans le règlement.

**GIAP** : ce n'est pas une règle institutionnelle, mais la direction encourage ce mode de faire.

**APE Chêne-Bourg** : cela serait aussi une manière de protéger l'image du personnel du parascolaire, des explications facilitent la compréhension des parents.

**APE Pt-Lancy** : l'APE a fait une demande d'un trombinoscope (noms et photos des animatrices) affiché à l'école avec l'accord du directeur, cela entraîné un changement, une bonne dynamique.

**GIAP** : c'est une bonne idée, mais en raison des remplacements nombreux, difficile à institutionnaliser.

**APE Le Corbusier** : avec le nouveau règlement du GIAP, il ne sera plus possible de changer les jours de présence au parascolaire, seulement les jours de repas végétariens ne sont plus fixes.

**GIAP** : le GIAP ne s'occupe pas des repas. Si l'enfant vient dans un but d'intégration, les parents peuvent l'inscrire ponctuellement, mais devront payer à 150%.

**ATR** : concernant les repas, il faut s'adresser au service des écoles (en Ville de Genève) qui s'occupe des restaurants scolaires.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : les animateurs reçoivent-ils une formation en communication non violente ?

**GIAP** : les collaborateurs sont d'abord engagés en qualité de remplaçant, puis s'ils sont disponibles 4 jours à midi ils peuvent prétendre à un poste de suppléant d'une durée de 5 mois à 1 année et ils bénéficient d'un peu de formation continue, au bon vouloir. Ensuite la personne est évaluée et si elle en a les compétences, elle obtient un contrat à durée indéterminée et reçoit 120 heures de formation, dispensées pour 80% par le centre de formation de la haute école de travail social à Genève, plus 20% de formation liée à la sécurité. Ensuite, tous les collaborateurs ont à leur disposition 10 heures de formation continue, par année selon un catalogue qui évolue et contient 70 propositions de formation. (2 tiers concernent les compétences métier et 1 tiers animation et créativité).

**APE Libellules** : à propos de la méthode des bras croisés (mettre sa tête entre ses bras croisés sur la table), qui semble-t-il est appliquée à la fin du repas afin de retrouver le calme, l'APE n'a pas obtenu de réponse à savoir est-ce lié à une école ou est-ce généralisé ?

**GIAP** : évidemment, ce n'est pas une règle institutionnelle, c'est un moyen de retrouver le calme, cela appartient à l'équipe.

**APE Veyrier** : existe-t-il une directive concernant le brossage des dents ?

**GIAP** : les recommandations du dentiste cantonal sont que se brosser les dents 2x par jour est suffisant. De plus les règles sont très claires concernant les infrastructures, le temps et l'hygiène,

si elles ne sont pas réunies le GIAP ne peut pas le faire. C'est une gestion quasi impossible avec autant d'enfants.

**ATR** : remercie M. Diserens et M. Pahud. Si d'autres questions devaient venir, il est possible de les transmettre au secrétariat de la FAPEO qui rencontre régulièrement la direction du GIAP.

**APE Meyrin** : le GIAP dit répondre à 100% des demandes, seulement un enfant diabétique ne peut s'inscrire, il est refusé par le GIAP.

**ATR** : la décision n'est pas toujours issue du GIAP, mais peut provenir du service Santé Jeunesse, par exemple pour les enfants qui ont des allergies, la prestation de prise en charge est faite par le GIAP, mais les repas doivent être fournis par les parents. Certains lieux parascolaires ne sont parfois pas accessibles pour des enfants à mobilité réduite.

**APE Meyrin** : dès qu'il y a médication, les enfants ne sont pas acceptés. Les animatrices n'ont pas le temps et de s'en occuper.

**APE Libellules** : beaucoup de différences existent entre les différents lieux et en fonction des responsables de secteur.

**APE Ouches-Jardin-du-Rhône** : à qui s'adresser concernant les repas, lors du 2e service, les féculents manquent et les élèves les plus grands n'ont pas assez à manger.

**ATR** : c'est une question concernant les repas et le restaurant scolaire, les animateurs ne doivent pas servir à table, mais encadrer les enfants.

**ATR** : les APE et les parents doivent insister auprès des responsables de secteur pour l'organisation d'une soirée rencontre (pour les 1P) avec les animateurs, pourquoi ne pas coupler avec la séance de rentrée qui doit avoir lieu rapidement, durant les 2 premières semaines après la rentrée.

**APE Grottes** : y a-t-il un endroit où cela s'est mis en place avec l'équipe du parascolaire ?

**APE Meyrin** : à Meyrin lors de la séance d'informations pour les parents des futurs 1P, le responsable du GIAP et présent, l'infirmière scolaire également. Les animatrices ont participé à l'action des gouters sains qui a remporté un vif succès. Les parents ont été invités et les ont rencontrées à cette occasion.

## 2. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers,**

l'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncés.

## 3. **Approbation du PV de l'AD (primaire et CO) du 29 novembre 2018 (joint à la présente),**

le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

## 4. **Infos du comité et du secrétariat général :**

- ✓ nouvelle parution du journal de la FAPEO, en septembre, édité à plus de 60'000 exemplaires et distribué à l'ensemble des parents des élèves de l'enseignement obligatoire. Les APE/APECO ont reçu par mail une demande d'articles qui paraîtront dans la rubrique « nouvelles des membres ». Les membres qui constateraient que le journal n'est pas distribué dans l'école de leur enfant, merci de le signaler au secrétariat. L'autorisation de diffusion est donnée par la direction générale est obligatoire et n'est pas au bon vouloir des directions.

**APE Corsier** : souligne recevoir le journal à plusieurs exemplaires, pourquoi n'est-il pas possible d'en recevoir un par famille ?

**ATR** : c'est la direction générale qui nous transmet le nombre de classes par école, pour une distribution dans tout le canton. Et toutes les écoles ne sont pas organisées pour ce mode distribution.

**ATR** : dans le cas où un article serait reçu trop tard pour paraître dans le journal, il pourrait figurer dans la newsletter.

## 5. **Commissions :**

- ✓ **rencontre avec la Conseillère d'État** : à laquelle participent, la FAPEO, la FAPPO (parents du secondaire II) et l'AGEPES (parents d'élèves en spécialisés) les sujets abordés concernent : l'IOSP (orientation scolaire et professionnelle) une réforme est en cours notamment du matériel, de l'organisation sur les 3 années et de la formation des enseignants. Une question récurrente apportée par la FAPPO, concerne le comportement et l'attitude, des enseignants qui parfois ne sont pas assez respectueux, vis-à-vis des élèves. Il est difficile d'en parler avec la magistrate qui se sent peut-être remise en question et reste sur la défensive. La volonté des fédérations est que le discours de la conseillère d'État transmette un message clair aux enseignants.
- ✓ **Grève des femmes** : pour les enseignants du primaire, un service minimum de permanence est obligatoire, la gestion en est faite au sein de chaque école. Pour plus de renseignement, le

plus simple est de s'adresser au syndicat des enseignants, ou pour le parascolaire au personnel encadrant.

**APE Jonction** : des familles peuvent décider de garder leurs enfants à la maison pour soutenir la grève.

**ATR** : la FAPEO a demandé si une évaluation de **FO18** (formation obligatoire jusqu'à 18 ans) a été faite. En cours.

Concernant **les rythmes scolaires**, c'est une volonté des parents, pas du département. La magistrate a été très claire, elle ne souhaite pas changer le calendrier.

**APE Onex-Village** : a participé a un temps de travail en commun avec les enseignants qui souhaitent également un changement, mais témoignent aussi ne pas obtenir de réponse.

**ATR** : la FAPEO, la FAPPO et l'Union qui portent ce projet depuis le début ont pris un rendez-vous avec une journaliste, dans l'espoir de faire bouger les choses.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : l'APE a été invitée et a assisté au bilan de mi-législature de la magistrate. Il est possible de l'écouter en <http://www.replay.inge.ch>. L'APE a posé la question à propos du calendrier des vacances. La conseillère d'État a répondu qu'elle va faire une proposition : les vacances de Pâques dureraient 2 semaines après le weekend de Pâques et le vendredi après le jeudi de l'ascension les élèves feraient le pont.

**ATR** : cette proposition n'est pas satisfaisante, elle ne tient pas compte des rythmes d'apprentissage.

## 6. Infos des APE

**APE Le Corbusier** : l'APE souhaite organiser des ateliers et s'interroge comment les rendre plus visibles.

**ATR** : faire une annonce sur la page APE du site internet FAPEO qui sera ensuite relayée par la newsletter, voir aussi pour une distribution des informations dans les écoles voisines.

**APE Le Corbusier** : les instances participatives n'ont pas lieu dans l'école Le Corbusier.

**ATR** : suite au sondage effectué par la FAPEO auprès de ses membres, les directions qui n'organisent pas les instances participatives vont être « dénoncées » à la direction générale. Elles sont obligées de les organiser selon la directive.

**APE Meyrin** : à Meyrin les instances participatives, maintenant, fonctionnent. La directrice avait cependant continué un temps avec les anciens parents, malgré la nouvelle directive.

**APE Ouches/Jardin du Rhône** : concernant le parascolaire, combien d'enfants sont pris en charge par animatrice ?

**ATR** : c'est fixé par des normes (taux d'encadrement) nombre à vérifier,

**APE Jonction** : souligne les difficultés rencontrées par les animatrices du parascolaire, peu formées, avec un taux d'encadrement faible et des enfants souvent excités à la sortie de l'école.

**APE Grottes** : quand est-ce que les dates des prochains cafés de parents seront communiquées ?

**ATR** : le calendrier va être établi et transmis aux APE/APECO.

## 7. Divers : pas de divers

fin de la séance, 22h22